

Table_1627_06.jpg

TABLE.

les Anglois luy ont promis. Que les Roys ne regnēt
que par la confirmation de leur parole & de leur
foy. A ce que les Anglois ont respondu touchant
les immunitēz par eux promises aux Catholiques
Anglois, en faueur de l'Alliance par Mariage. 179.
Qu'on a fait publier vne Declaration contre les
Catholiques Anglois, au mespris desdites promes-
ses. Actes autentiques signez par le feu Roy de la
Grand' Bretagne, & par son fils le Roy regnant,
pour les immunitēz des Catholiques en faueur du
Mariage, avec la Sœur de sa Majesté tres-Chre-
stienne. Impostures inuentees par les Anglois,
pour contreuenir à l'observation de leursdits Ar-
ticles & promesses. L'estat miserable des Catholi-
ques en Angleterre. 182. Plaintes que l'Euesque de
Mande a faites avec raison, des contrauentions des
Anglois ausdites promesses, & aux actes signez par
les Roys de la Grand' Bretagne. Que les Anglois
ont manqué à tout ce qu'ils auoient promis aux
François. Replique sur la premiere plainte des An-
glois, touchant la Ligue offensive & defensiue,
qu'ils auoient demandee conioinctement avec le
Mariage. 184. La Frâce n'a voulu acheter vne al-
liāce au prix d'vne guerre avec l'Espagne. Replique
touchant le gros de l'Infanterie, que lon vouloit
faire passer d'Angleterre en France, pour aller au
Palatinat. Touchant les Represailles. Le Roy de la
Grand' Bretagne a reçeu en Angleterre le sieur de
Soubise, declaré Rebelle de France. Mauuais trai-
tement fait à Monsieur de Blainuille, Ambassa-
deur extraordinaire de France en Angleterre. 188.
Replique à la plainte que le Roy tres-Chrestie n'a
accomply les Articles de la derniere paix qu'il a
donnee à ses subiects de la Religion Pret. Ref. sur
l'inexecution des promesses faites au Roy de Dan-
nemarch, & au Comte de Mansfeld. 190.

*Acte du Roy Jacques, pour l'immunitē des Ca-
tholiques Anglois.*

193

Table_1627_07.jpg

M. DC. XXVII.

Ratifié par son fils, lors Prince de Gales.

194

Acte du feu Roy Jacques, promettant ne cōtraindre Madame Henriette Marie, à renoncer à la Religion Catholique, Apost. & Rom. 195

Ratification du mesme par le Prince de Gales. *ibid.*

Acte du feu Roy Jacques, pour l'eslargissement des Catholiques Anglois prisonniers: Ratifié par le Roy Charles de la Grand' Bretagne son fils. 196

Articles accordez par le Roy Charles, en faueur desdits Catholiques Anglois. 197

Contrauentions des Anglois aux articles du contract de Mariage passé avec la France.

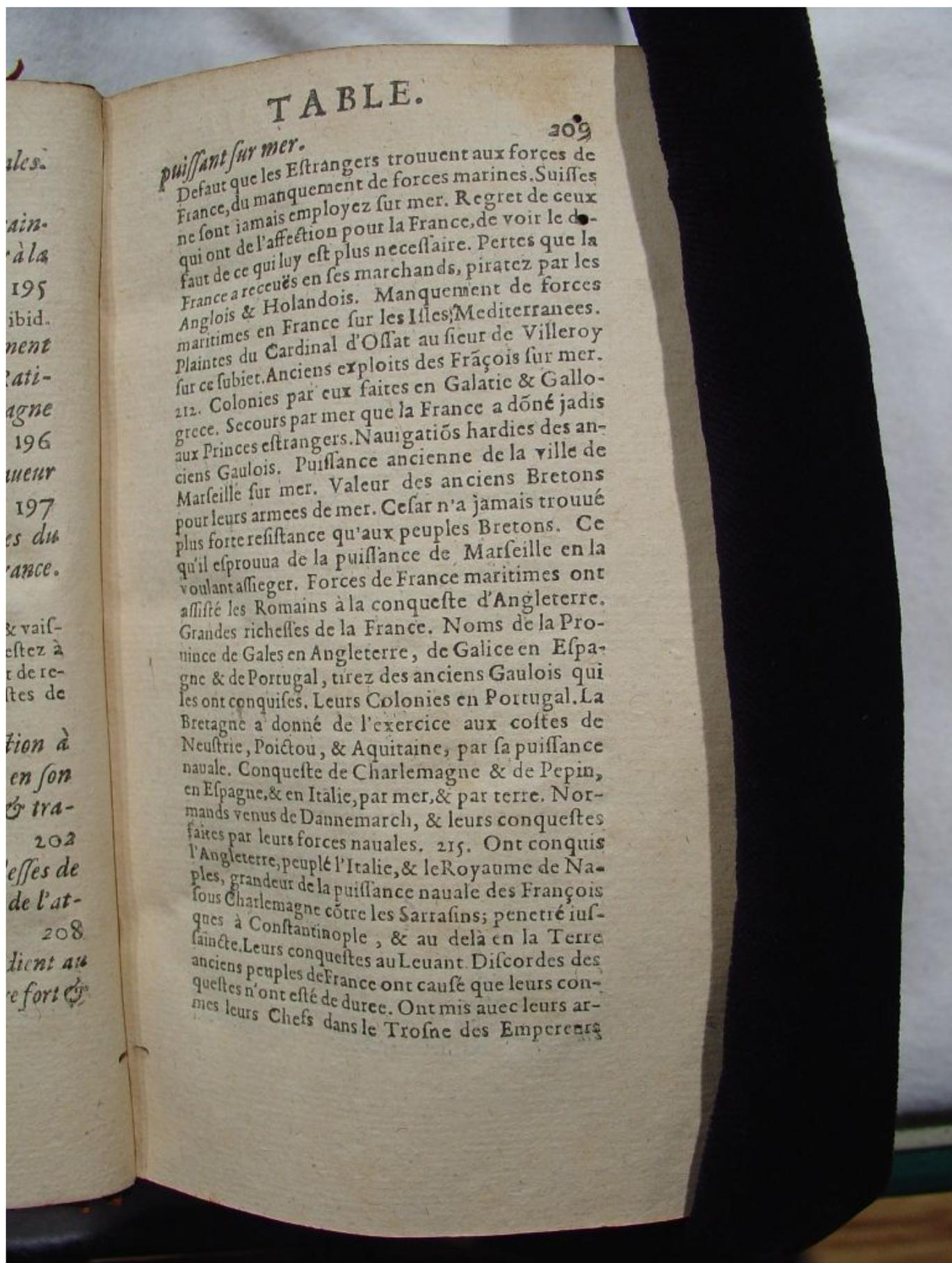
199

Piraterie des Anglois, sur les marchands & vaisseaux François. Vaisseaux Anglois sont arrestez à Blaye par le Duc de Luxembourg, par droit de repréaille. Pirateries Angloises sur les costes de France, aduouïee du Roy d'Angleterre.

Declaration du Roy, portant interdiction à tous ses sujets, & autres residens en son Royaume, de faire aucun commerce & trafic en Angleterre. 202

Anglois se frans vainement sur les foibleses de la France sur mer, prennent dessein de l'attaquer. 208

Discours pour monstrer qu'il est expedient au Roy pour le bien de son Estat, d'estre fort &



Table_1627_09.jpg

M. DC. XXVII.

d'Oriēt. Leurs exploits sous Guy de Lusignā, Prince François. Ont estably l'Ordre des Templiers, & de sainct Iean de Hierusalem. Nations Occidentales doiuent toutes leurs conquestes à la puissance nauale des François. Anciennes prises des François avec les Anglois. 220. Exploits des François sur l'Angleterre par Iean de Viennē, sous Charles VI. Armee nauale Françoisē de douze cens vaisseaux contre l'Angleterre. Ont reformé les Anglois en leur Isle. Leurs exploits en la mer Mediterranee. Armee nauale du Duc de Boutbon, en faueur des Geneuois. François sous Charles VIII. nettoyerēt l'Ocean d'ennemis. Flotte notable de France, conduite aux costes d'Angleterre par l'Admiral d'Annebault. Armees nauales de France ayans quitté l'Ocean, se tournerent du costé du Leuant, sous Charles VIII. Grand ascendant de la Prouence sur les costes voisines. Le Roy François I. entretenoit iusques à cinquante cinq Galeres sur la mer Mediterranee. Plant de l'Isle de Corse long-temps occupee par les François. Depuis quel temps les mers Oceane & Mediterranee sont vuides d'armees nauales de France. Equipage de mer negligé en France au calme de la paix. Marseille reduite à trois Galeres, sur les dernieres annees du Roy Henry III. Chasteau d'If rendu au feu Roy, par la negotiation du Cardinal d'Ossat. Dessenin du feu Roy Henry le Grand, d'augmenter le nombre de ses vaisseaux. 225. Maxime de Cosme de Medicis. Que celuy qui est maistre de la mer, l'est aussi de la terre. Royaume & Estats qui ne se conseruent que par les forces de mer. Venise jalouse de la mer Hadriatique, fait qu'elle l'espouse tous les ans; & ne veut souffrir aucun vaisseau estrangier en son Golphe. Gennes ne s'est veuë affermie que par les defauts des forces de mer, Cause de la perte de Pise. Le Roy de Suede par ses forces nauales a presques gagné toute la Liuonie. 229. Estats insulaires ne se conseruent que par les forces de mer. Puissance du Tur accruē par ses forces nauales. Vutilité du

Table_1627_10.jpg

TABLE.

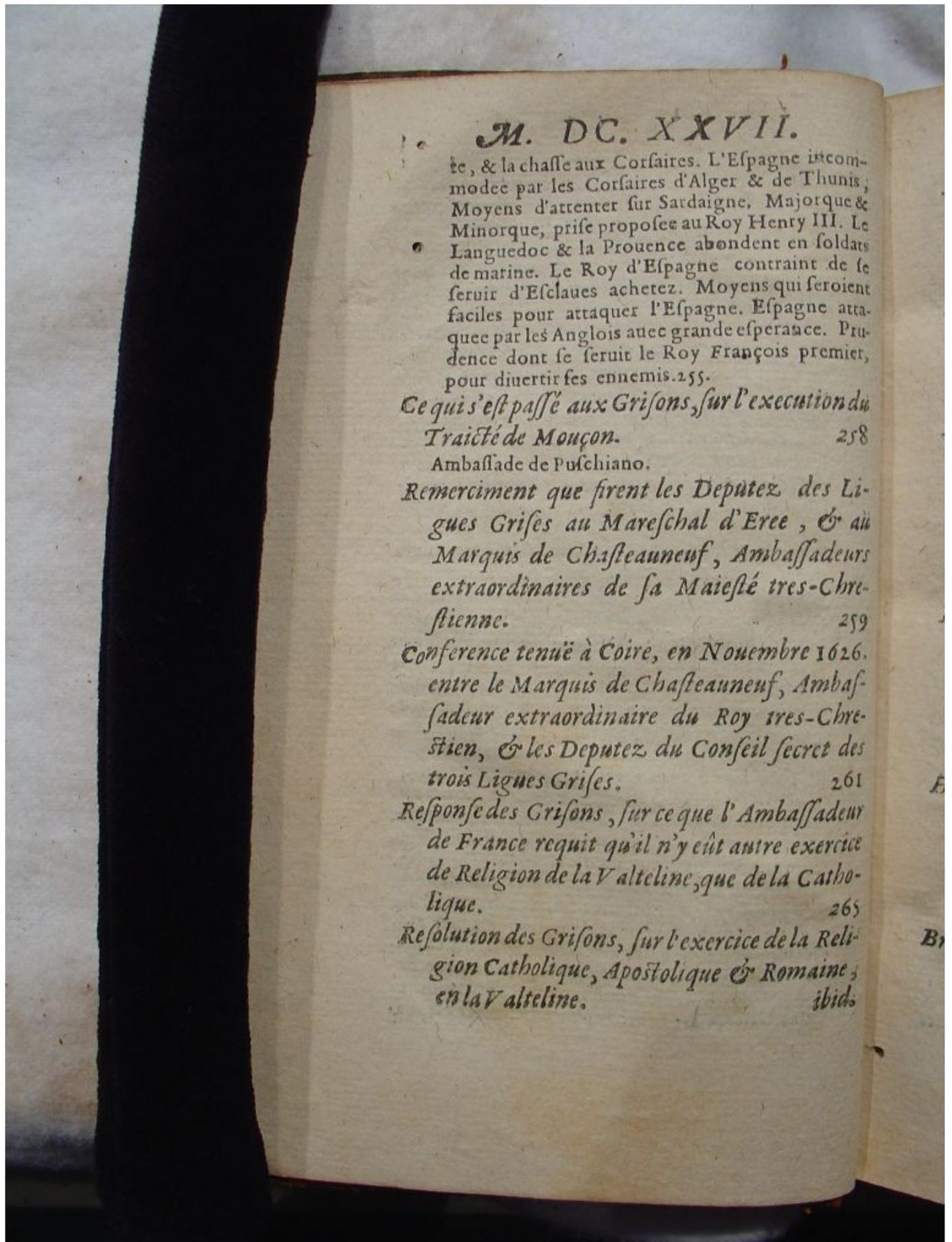
Commerce de mer, & le profit que le Prince en
 retire sans main mettre. Forces de mer nécessaires
 pour la tenir nette de Corsaires. Affaires du com-
 merce touchant les interets du Roy & des parti-
 culiers. Les Anglois depuis 60. ans sont accrus
 en forces marines. 233. Comme aussi les Holan-
 dois, Portugais & Venitiens. Princes & Republi-
 ques se seruent des vaisseaux marchands pour la
 guerre. Qu'il est honorable que la puissance terre-
 stre du Roy de France, soit accôpagnée de celle de
 mer. 237. Il y a plus de ports de mer depuis Calais
 iusques à saint Iean de Luz, qu'il n'y en a en toute
 l'Espagne. Auantage que la nature a donné à la
 France contre ses ennemis, par la commodité de
 ses Ports & costes. Commoditez des Ports de Fran-
 ce sur la mer Mediterranee. La France tiét le meil-
 leur endroit de l'Europe, tant pour l'offensue,
 que pour la defensue. Abondance de biens en
 France pour la fertilité & commodité des grandes
 riuieres. Incommoditez d'Espagne: à cause de sa
 grande sterilité. Cōment le Prince peut assaillir de
 pres tous ses voisins, avec commodité. 240. Projets
 des forces nauales du Marquis de Spinola en Flan-
 dres. Prouoyance nécessaire à la France pour se
 conseruer contre les forces de mer de ses enne-
 mis. Naturel des François pleins de fougues & de
 promptitude, n'est propre aux guerres de mer. Ma-
 telors & Mariniers en France fort experts. 243.
 Prudēce des grands Ducs de Toscane, qui jettēt la
 racaille de leur estat sur mer. Voyages de mer uti-
 les pour employer les hommes inutiles, voire la
 Noblesse. Voyage de mer des plus grands Capi-
 taines. Valeur des François contre les Corsaires.
 Le Cheualier de Beauregard, General des Galeres
 du grand Duc de Toscane; ses exploits contre les
 Turcs. Auantages que la France a sur la mer Me-
 diterranec. 248. La France peut troubler la cōmu-
 nication par mer de l'Espagnol, avec l'Italie. Ex-
 ploits des Rois de France sur la mer Mediterran-
 nec. Galeres de Prouence peuuent donner l'espou-

Table_1627_11.jpg

TABLE.

commerce de mer, & le profit que le Prince en retire sans main mettre. Forces de mer nécessaires pour la tenir nette de Corsaires. Affaires du commerce touchant les interets du Roy & des particuliers. Les Anglois depuis 60. ans sont accrus en forces marines. 233. Comme aussi les Hollandois, Portugais & Venitiens. Princes & Republiques se seruent des vaisseaux marchands pour la guerre. Qu'il est honorable que la puissance terrestre du Roy de France, soit accôpagnée de celle de mer. 237. Il y a plus de ports de mer depuis Calais jusques à saint Jean de Luz, qu'il n'y en a en toute l'Espagne. Auantage que la nature a donné à la France contre ses ennemis, par la commodité de ses Ports & costes. Commoditez des Ports de France sur la mer Mediterranee. La France tiét le meilleur endroit de l'Europe, tant pour l'offensive, que pour la defensiva. Abondance de biens en France pour la fertilité & commodité des grandes riuieres. Incommoditez d'Espagne: à cause de sa grande sterilité. Cōment le Prince peut assaillir de pres tous ses voisins, avec commodité. 240. Projets des forces nauales du Marquis de Spinola en Flandres. Preuoyance necessaire à la France pour se conseruer contre les forces de mer de ses ennemis. Naturel des François pleins de fougues & de promptitude, n'est propre aux guerres de mer. Matelots & Mariniers en France fort experts. 243. Prudēce des grands Ducs de Toscane, qui jettēt la racaille de leur estat sur mer. Voyages de mer utiles pour employer les hommes inutiles, voire la Noblesse. Voyage de mer des plus grands Capitaines. Valeur des François contre les Corsaires. Le Cheuahier de Beauregard, General des Galeres du grand Duc de Toscane; ses exploits contre les Turcs. Auantages que la France a sur la mer Mediterranee. 248. La France peut troubler la cōmunication par mer de l'Espagnol, avec l'Italie. Exploits des Rois de France sur la mer Mediterranee. Galeres de Prouence peuuent donner l'espou;

Table_1627_12.jpg



M. DC. XXVII.

te, & la chasse aux Corsaires. L'Espagne incommodée par les Corsaires d'Alger & de Thunis, Moyens d'attenter sur Sardaigne, Majorque & Minorque, prise proposée au Roy Henry III. Le Languedoc & la Prouence abondent en soldats de marine. Le Roy d'Espagne contraint de se servir d'Esclaves achetez. Moyens qui seroient faciles pour attaquer l'Espagne. Espagne attaquée par les Anglois avec grande esperance. Prudence dont se seruit le Roy François premier, pour diuertir ses ennemis. 255.

Ce qui s'est passé aux Grisons, sur l'execution du Traicté de Mouçon. 258

Ambassade de Puschiano.

Remerciment que firent les Deputez des Ligues Grises au Marechal d'Eree, & au Marquis de Chasteauneuf, Ambassadeurs extraordinaires de sa Maiesté tres-Chrestienne. 259

Conference tenuë à Coire, en Novembre 1626. entre le Marquis de Chasteauneuf, Ambassadeur extraordinaire du Roy tres-Chrestien, & les Deputez du Conseil secret des trois Ligues Grises. 261

Responce des Grisons, sur ce que l'Ambassadeur de France requit qu'il n'y eût autre exercice de Religion de la Valteline, que de la Catholique. 265

Resolution des Grisons, sur l'exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, en la Valteline. *ibid.*

Table_1627_13.jpg

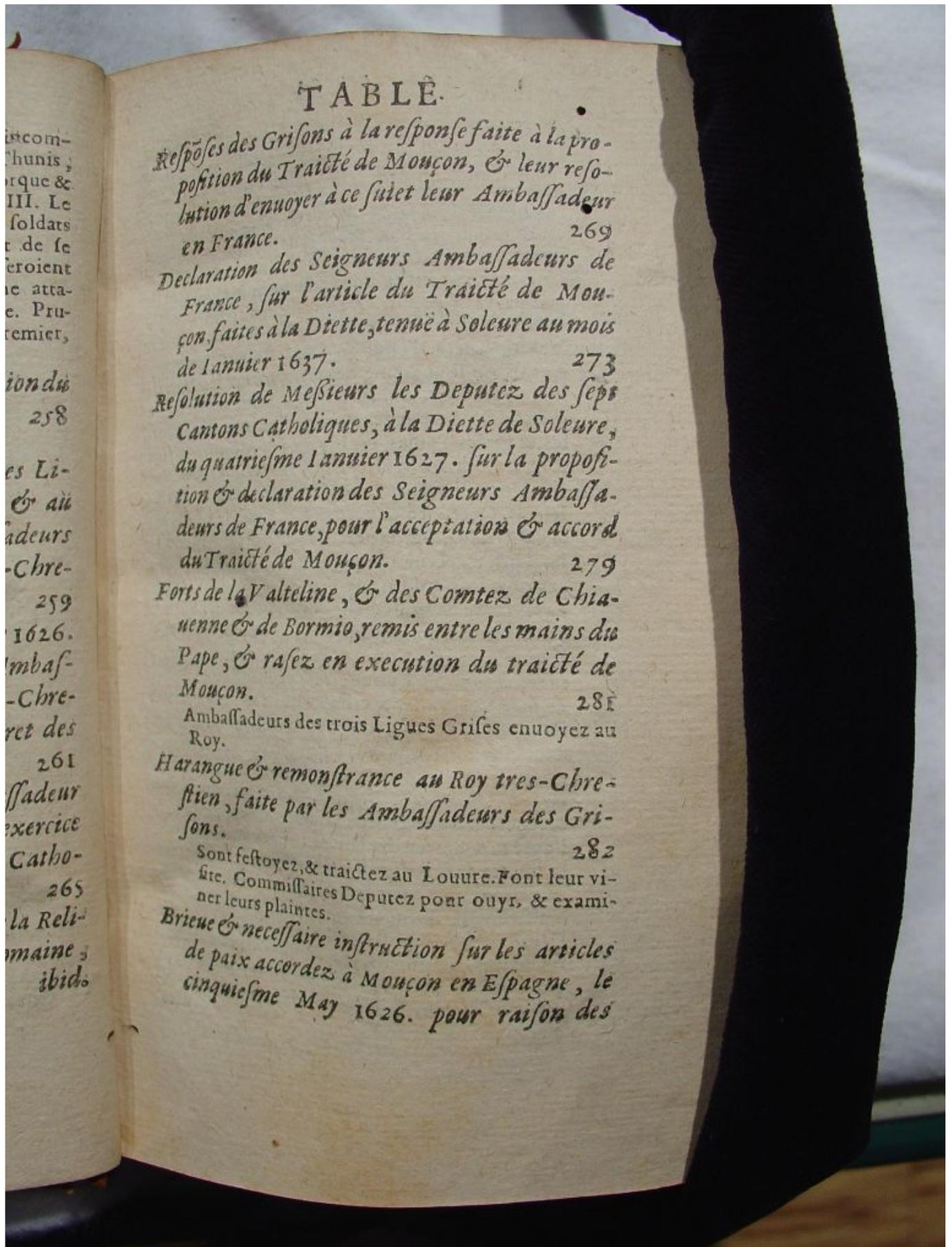


TABLE.

Responſes des Grifons à la reſponſe faite à la propoſition du Traicté de Mouçon, & leur reſolution d'enuoyer à ce ſujet leur Ambaſſadeur en France. 269

Declaration des Seigneurs Ambaſſadeurs de France, ſur l'article du Traicté de Mouçon faites à la Diette, tenuë à Solcure au mois de Ianuier 1637. 273

Reſolution de Meſſieurs les Deputez des ſept Cantons Catholiques, à la Diette de Soleure, du quatrieſme Ianuier 1627. ſur la propoſition & declaration des Seigneurs Ambaſſadeurs de France, pour l'acceptation & accord du Traicté de Mouçon. 279

Fortſ de la Valteline, & des Comtez de Chiauenne & de Bormio, remis entre les mains du Pape, & razez en execution du traicté de Mouçon. 281

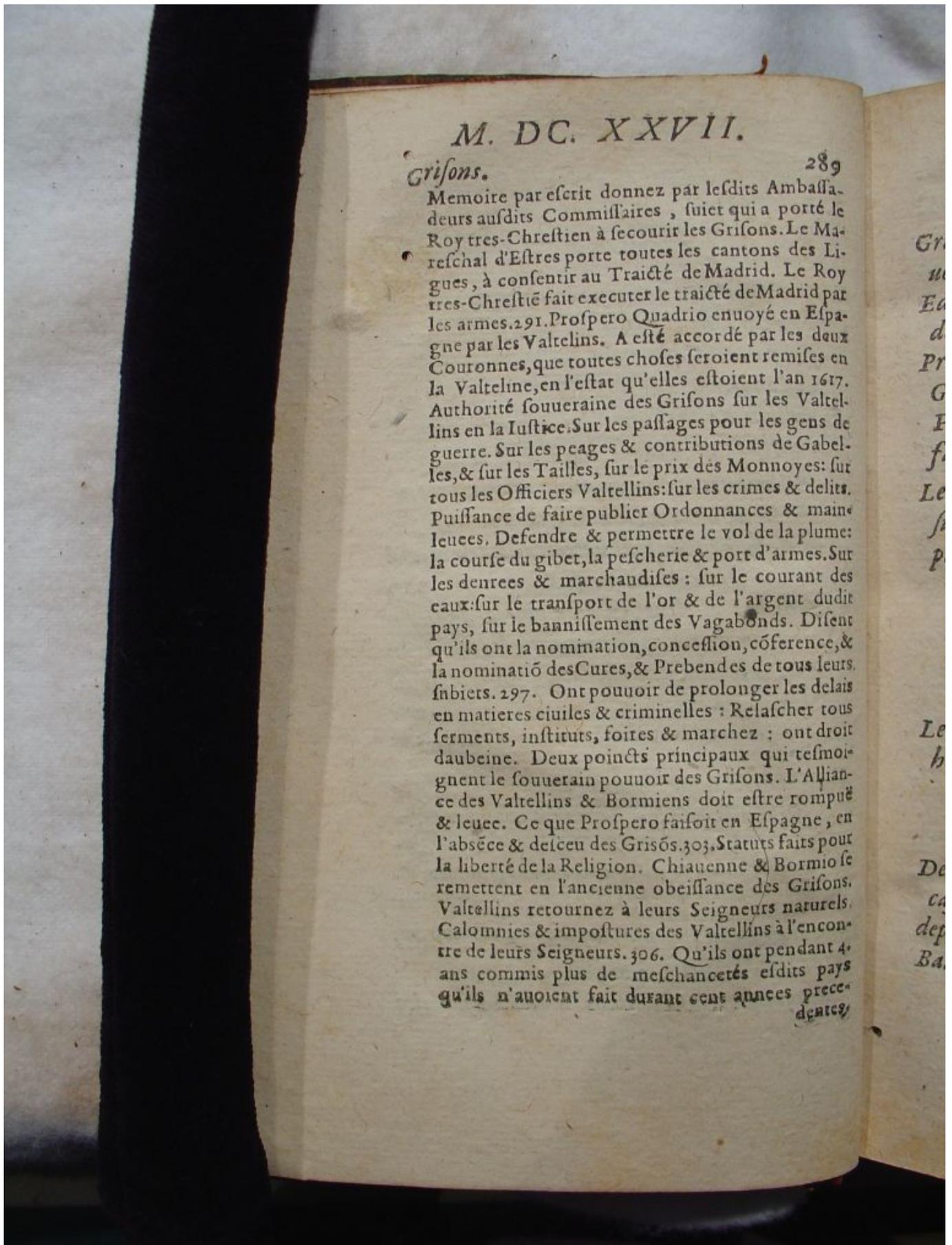
Ambaſſadeurs des trois Ligues Griſes enuoyez au Roy.

Harangue & remonſtrance au Roy tres-Chreſtien, faite par les Ambaſſadeurs des Grifons. 282

Sont feſtoyez, & traictez au Louure. Font leur viſite. Commiſſaires Deputez pour ouyr, & examiner leurs plaintes.

Briue & neceſſaire inſtruction ſur les articles de paix accordez à Mouçon en Eſpagne, le cinquieſme May 1626. pour raiſon des

Table_1627_14.jpg



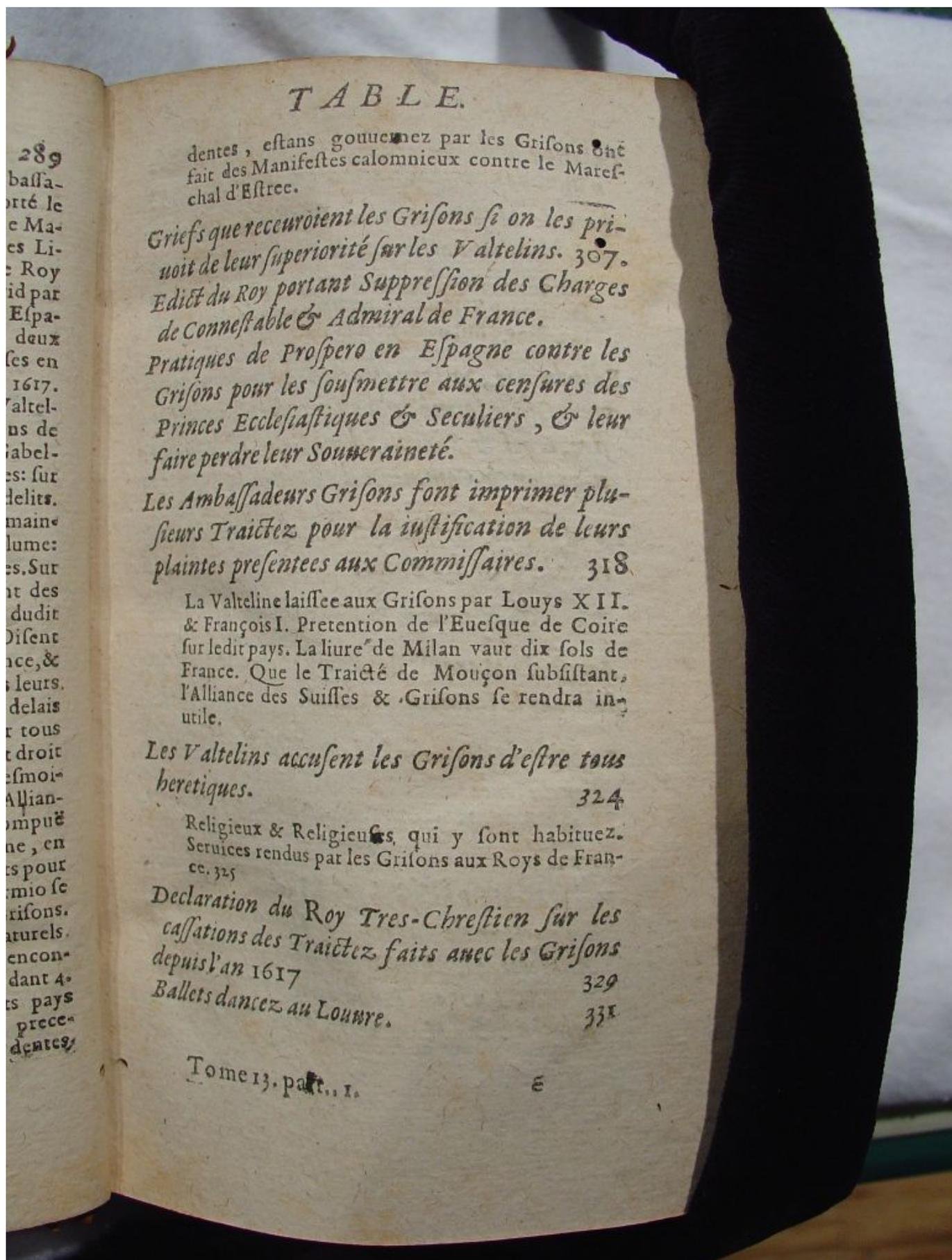
M. DC. XXVII.

Grisons.

289

Memoire par escrit donnez par lesdits Ambassadeurs ausdits Commissaires, suiet qui a porté le Roy tres-Christien à secourir les Grisons. Le Marechal d'Estres porte toutes les cantons des Ligues, à consentir au Traicté de Madrid. Le Roy tres-Christié fait executer le traicté de Madrid par les armes. 291. Prospero Quadrio enuoyé en Espagne par les Valtelins. A esté accordé par les deux Couronnes, que toutes choses seroient remises en la Valteline, en l'estat qu'elles estoient l'an 1617. Autorité souveraine des Grisons sur les Valtelins en la Justice. Sur les passages pour les gens de guerre. Sur les peages & contributions de Gabelles, & sur les Tailles, sur le prix des Monnoyes: sur tous les Officiers Valtellins: sur les crimes & delits. Puissance de faire publier Ordonnances & mainlevées. Defendre & permettre le vol de la plume: la course du gibet, la pescherie & port d'armes. Sur les denrees & marchandises: sur le courant des eaux: sur le transport de l'or & de l'argent dudit pays, sur le bannissement des Vagabonds. Disent qu'ils ont la nomination, concession, cōference, & la nominatiō des Cures, & Prebendes de tous leurs subjets. 297. Ont pouvoir de prolonger les delais en matieres civiles & criminelles: Relascher tous serments, instituts, foires & marchez: ont droit daubeine. Deux poinctz principaux qui tesmoignent le souverain pouvoir des Grisons. L'Alliance des Valtellins & Bormiens doit estre rompuë & leuee. Ce que Prospero faisoit en Espagne, en l'absēce & desceu des Grisōs. 303. Statuts faits pour la liberte de la Religion. Chiauene & Bormio se remettent en l'ancienne obeissance des Grisons. Valtellins retournez à leurs Seigneurs naturels. Calomnies & impostures des Valtellins à l'encontre de leurs Seigneurs. 306. Qu'ils ont pendant 4. ans commis plus de meschancetés esdits pays qu'ils n'auoient fait durant cent années precedentes.

Table_1627_15.jpg



T A B L E.

dentes, estans gouuenez par les Grisons ont fait des Manifestes calomnieux contre le Marechal d'Estree.

Griefs que receuroient les Grisons si on les priuoit de leur superiorité sur les Valtelins. 307.

Edict du Roy portant Suppression des Charges de Connestable & Admiral de France.

Pratiques de Prospero en Espagne contre les Grisons pour les soumettre aux censures des Princes Ecclesiastiques & Seculiers, & leur faire perdre leur Souueraineté.

Les Ambassadeurs Grisons font imprimer plusieurs Traictéz pour la iustificacion de leurs plaintes presentees aux Commissaires. 318.

La Valteline laissée aux Grisons par Louys XII. & François I. Pretention de l'Euesque de Coire sur ledit pays. La liure de Milan vaut dix sols de France. Que le Traicté de Mouçon subsistant, l'Alliance des Suisses & Grisons se rendra inutile.

Les Valtelins accusent les Grisons d'estre tous heretiques. 324.

Religieux & Religieuses, qui y sont habituez. Services rendus par les Grisons aux Roys de France. 325

Declaration du Roy Tres-Chrestien sur les cassations des Traictéz faits avec les Grisons depuis l'an 1617 329

Ballets dancez au Louvre. 331

Tome 13. part. 1.

E

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan